



CCAS

Guérande Autos Solidarité : une nouvelle offre sociale pour faciliter la mobilité des Guérandais en situation de précarité

La Ville de Guérande, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux de l'automobile, a lancé officiellement le dispositif "Guérande Autos Solidarité". Ce service solidaire vise à accompagner les habitants en situation de précarité dans l'entretien et la réparation de leur véhicule, à des tarifs accessibles.

Publié le 07 juillet 2025

Une réponse concrète à un besoin essentiel : la mobilité

Parce que la mobilité est un levier fondamental pour l'emploi, la santé ou les démarches du quotidien, la CCAS de la Ville de Guérande a mis en place un nouveau dispositif d'aide : **Guérande Autos Solidarité**. L'objectif est simple : permettre aux habitants les plus fragilisés de maintenir leur autonomie grâce à leur véhicule.

Dans un contexte où le budget automobile pèse de plus en plus lourd dans le quotidien des ménages (*313 € par mois en moyenne selon l'ADETEC*), le CCAS identifie régulièrement des situations où l'impossibilité de réparer ou d'entretenir une voiture conduit à un isolement social ou professionnel. Le dispositif Guérande Autos Solidarité vient répondre à cette problématique locale.

Des partenaires engagés au service des habitants

2 garages guérandais et un centre technique sont déjà partenaires de cette démarche solidaire :

- › **VSPA Auto**
- › **E. Leclerc Auto**
- › **Sécuritest Contrôle Technique Guérande**

Ces professionnels proposent des **prestations à tarifs solidaires**, qui peuvent inclure des **diagnostics gratuits**, des **remises sur les réparations** ou encore des **ateliers de prévention** pour apprendre à entretenir son véhicule.

Une démarche encadrée par le CCAS de Guérande

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut impérativement :

> **Habiter à Guérande**

> **Être en situation de besoin et en insertion**

> **Être orienté par le CCAS**, seul habilité à valider l'éligibilité

Les garages partenaires peuvent orienter un client vers le CCAS pour évaluer sa situation. Une fois l'éligibilité confirmée, l'utilisateur peut accéder aux prestations solidaires auprès des garages partenaires.

Le fonctionnement repose sur une coordination étroite entre les professionnels de l'automobile et les services du CCAS de la Ville, dans un esprit de confiance et d'accompagnement.

Une offre complémentaire aux dispositifs existants

Guérande Autos Solidarité complète les aides à la mobilité déjà proposées par le CCAS et ses partenaires, notamment celles recensées dans le **livret mobilité** à destination des usagers en insertion. L'objectif est de proposer une réponse globale et adaptée aux besoins identifiés sur le territoire.

Le dispositif **Guérande Autos Solidarité** s'intègre dans une offre plus large d'aides à la mobilité portée par le **CCAS de Guérande** et ses partenaires. Il vient compléter plusieurs dispositifs accessibles aux publics en difficulté.

> **Prêt social du CCAS de Guérande**

Guérandais résidant depuis plus de 3 mois, exclus du crédit bancaire classique et non surendettés.
Jusqu'à 1500 €, remboursable sur 18 mois maximum

> **ATAO Achat Auto Solidaire – Véhicules d'occasion**

Vente de voitures d'occasion révisées avec garantie
Bénéficiaires des minimas sociaux
lesautosducoeur@yahoo.fr – 02 47 23 93 96

> **Société de Saint-Vincent-de-Paul – Accompagnement mobilité**

Aides au permis, achat ou réparation de véhicule, accompagnement administratif
Bénéficiaires du RSA et publics en insertion
un.vehicule.pour.un.emploi@gmail.com – 06 88 43 38 22

> **Garage solidaire Re-Pare**

Diagnostic et prises en charge des réparations à un taux horaire de la main d'oeuvre défini selon les revenus de chacun.
re.pare.asso44@gmail.com - 02 40 70 15 88

Un dispositif ouvert à de nouveaux partenaires

Tous les garages de Guérande ont été sollicités pour rejoindre la démarche. La Ville reste à l'écoute des professionnels souhaitant s'engager dans ce projet solidaire, au service des habitants les plus fragiles.

Contact – CCAS de la Ville de Guérande

11 rue des Saulniers
02 40 15 60 57
accueil.ccas@ville-guerande.fr



Ville de

Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h